

# Arrêt de travail : Sous forme papier, le nouveau formulaire sécurisé est désormais obligatoire.



Le **NIR** doit obligatoirement être complété.

Le **nom et prénom de l'assuré** doivent obligatoirement être renseignés par le médecin.

La **date** doit obligatoirement être écrite en toutes lettres et en chiffres.

Le **numéro et le nom du professionnel de santé** sont obligatoires et doivent être lisibles.

La **date et la signature** sont obligatoires.

volet 1, à adresser au service médical



L'arrêt de travail doit être établi sur un nouveau formulaire papier Cerfa sécurisé avec plusieurs points d'authentification. Il a été mis en place pour diminuer les risques de fraudes.

**Tous les autres formats seront systématiquement rejetés.** Les formulaires scannés et photocopiés ne seront pas acceptés et seront considérés comme des faux.

**La télétransmission reste le moyen le plus rapide et sécurisé de transmettre votre arrêt de travail à la CPR.**

